

Canton de Pont Saint Esprit

**MAIRIE
DE
SAINT ANDRÉ D'OLÉRARGUES
30330**



Commune de Saint André d'Olérargues

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Le Vendredi 15 Janvier 2016 à 19 H 00

N°01-2016

Date de la convocation : 11 Janvier 2016

Date d'affichage : 11 Janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 1

Nombre de membres absents excusés : 0

L'An deux mille seize et le 15 janvier, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. BEHNCKE Raoul, Mme BOULLE Valérie, Mme BOUYSSOU Béatrice, M. CHEVALIER Lionel, FERRARI Jean-Marie, M. GANDI Florent, Mme LACOUSSE Nathalie, M. LAVAL Gérard, M. ROUSSEL Daniel, M.SOUFFLET Bernard.

Procurations : Mme MILOT Marie-Claude donne procuration à M. GANDI Florent

DELIBERATION 251 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A L'AGENCE DE L'EAU POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION, ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°247.

Le cabinet CEREG notre maître d'œuvre a réalisé un avant-projet.

Monsieur le maire indique qu'il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la construction d'une station d'épuration avec ses réseaux.

			Montant HT	Subvention (%)	Subventionné
Station d'épuration	Agence de l'eau Département du Gard	20%	94 000,00 €	40%	37 600,00 €
		20%			
Réseaux de collecte et transport EU	Agence de l'eau Département du Gard	20%	150 300,00 €	35%	52 605,00 €
		15%			
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		40%	224 300,00 €	40%	97 720,00 €
Part Communale				23%	56 375,00 €

Le conseil municipal après délibération décide :

- D'adopter le projet de travaux de la station d'épuration et de ses réseaux d'assainissement au Mas de Sellier, évalué à 244 300, 00€ HT ;
- De réaliser cette opération d'assainissement collectif, étude et travaux, selon les principes de la Charte Nationale Qualité des réseaux d'assainissement ;
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Nationale Qualité des réseaux d'assainissement;
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Gard pour la réalisation de cette opération.

À l'unanimité des présents, le conseil approuve cette demande de subvention et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DELIBERATION 252 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - ANNEE 2016.

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de la voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2016, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de quatre radars pédagogiques :

- Un à l'entrée du village
- Un à la sortie du village
- Un à l'entrée du Mas de Blanquet
- Un à la sortie du Mas de Blanquet

pour un montant de 11 492,00€ HT soit 13 790,40€ TTC.

Le conseil municipal, après délibération, sollicite à l'unanimité des présents une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental du Gard pour financer ces travaux en 2016.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents,
A Saint André d'Olerargues, 15 Janvier 2016
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire
Florent GANDI

